



Département des Pyrénées-Atlantiques
Commune de BILLÈRE

Délibération n° 2024-10-07

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BILLÈRE

SÉANCE DU LUNDI 14 OCTOBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre le 14 octobre à 18 heures 30, le Conseil municipal de Billère s'est réuni à l'auditorium de la médiathèque d'Este, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Arnaud JACOTTIN, Maire, en session ordinaire.

Date d'envoi de la convocation :

08/10/2024

Date d'affichage :

08/10/2024

Nombre de membres :

Afférents : 31

Présents : 26

Qui ont pris part au vote : 31

Votes :

Pour : PREND ACTE

Contre :

Abstentions :

Présents : M. JACOTTIN, M. OCHEM, Mme MATHIEU-LESCLAUX, M. MAZODIER, Mme FRANCO, M. CHAVIGNÉ, Mme AUCLAIR, M. BAYSSAC, Mme FERRER, M. CABANES, M. BALMORI, M. COLLET, M. MAUBOULES, M. LALANNE, Mme LOURAU, Mme DE BOISSEZON, Mme GARCIA-ORCAJADA, M. TALAALOUT, Mme WEISS, Mme LABOURET, Mme VEILHAN, Mme SCHIANO, M. LARCHER, M. RIBETTE, Mme BOGNARD, Mme FLOUS.

Absents excusés : Mme FOURCADE, Mme LAHERRERE-SOUVIRAA, M. NASSIEU-MAUPAS, M. COLIN, M. LESCHIUTTA, M. FRETAY, M. DEFRASNE.

Pouvoirs : Mme FOURCADE à Mme MATHIEU-LESCLAUX, Mme LAHERRERE-SOUVIRAA à M. COLLET, M. NASSIEU-MAUPAS à M. MAUBOULES, M. FRETAY à Mme FLOUS, M. DEFRASNE à Mme BOGNARD.

Secrétaire de séance : Mme MATHIEU-LESCLAUX.

N° 2024-10-07

PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE (RPQS) ET DU RAPPORT ANNUEL DU DÉLÉGATAIRE EAU POTABLE POUR LA RÉGION DE JURANCON – 2023 -

ANNEXE : RPQS ET RAPPORT DÉLÉGATAIRE EAU POTABLE

RAPPORTEUR : *Frédéric MAZODIER*

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable (RPQS) de la région de Jurançon ainsi que le rapport annuel du délégataire concernant la gestion du service public d'eau potable déléguée à AGUR, pour l'année 2023.

Le RPQS est produit chaque année afin de rendre compte aux usagers du service public de l'eau potable du prix et de la qualité du service rendu sur l'année écoulée.

Le rapport du délégataire présente l'activité du service au cours de l'année 2023 et les différents moyens humains et techniques mis en œuvre.

Le Conseil municipal :

- **PREND ACTE** du rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable (RPQS) de la région de Jurançon pour l'année 2023.
- **PREND ACTE** du rapport annuel du délégataire eau potable de la région de Jurançon pour l'année 2023.

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- 1-Recours administratif gracieux auprès des services de la Ville de Billère
- 2-Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau

Délibération rendue exécutoire
après transmission à la Préfecture le :
Mise en ligne sur le site internet le :

Fait et délibéré à BILLERE,
les jour, mois et an que dessus
et ont signé les membres présents,

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire,
Arnaud JACOTTIN

